



# Décision de portée générale sur la radiation de produits phytosanitaires contenant le substance indoxacarbe de la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation

du 4 juillet 2022

---

*L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires,*  
vu l'art. 38 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits  
phytosanitaires<sup>1</sup> (Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh), après avoir  
examiné si les exigences visées à l'article étaient remplies,  
*décide:*

## **1. Radiation due au non-respect des exigences**

Les produits phytosanitaires mentionnés à l'annexe 1, qui sont ou étaient homologués  
à l'étranger, sont radiés de la liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisa-  
tion, car les autorisations des produits de référence suisses ont été retirées (art. 38 al. 1  
let. b OPPh).

## **2. Délais pour la mise en circulation des stocks**

Les délais pour la mise en circulation des stocks des produits phytosanitaires susmen-  
tionnés expirent selon les dates mentionnées à l'annexe 1.

## **3. Délais pour l'utilisation**

Les délais pour l'utilisation des produits phytosanitaires susmentionnés expirent selon  
les dates mentionnées à l'annexe 1.

<sup>1</sup> RS 916.161

*Voies de droit*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification. Celui-ci doit être adressé au Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

4 juillet 2022

Office fédéral de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires:

Le directeur, Hans Wyss

**Liste des produits phytosanitaires non soumis à autorisation radiés****Indoxacarb 300**

Numéro d'homologation suisse: D-6308  
Pays d'origine: Allemagne  
Numéro d'homologation étranger: 024629-00/039  
Dé détenteur de l'autorisation: Bernbeck LLP  
Délai pour la mise en circulation des stocks:  
1<sup>er</sup> octobre 2022  
Délai d'utilisation: 1<sup>er</sup> avril 2023

**Steward**

Numéro d'homologation suisse: F-6495  
Pays d'origine: France  
Numéro d'homologation étranger: 9800144  
Dé détenteur de l'autorisation: Cheminova Agro France  
S.A.S  
Délai pour la mise en circulation des stocks:  
1<sup>er</sup> octobre 2022  
Délai d'utilisation: 1<sup>er</sup> avril 2023

